Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 09/09/2020

Affiché le

ID: 035-200070688-20200909-ARRETE\_2020\_132-AR



ARRETE N°2020-132-5.4

# PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ACCORDEES A M. Pascal HERVE

7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

Le Président de Couesnon Marches de Bretagne Parc d'activités Coglais St Eustache SAINT ETIENNE EN COGLES 35460 MAEN ROCH

- Vu l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Président à déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté une partie de ses fonctions aux vice-présidents,
- Vu la délibération 2020-105 du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 portant élection de Monsieur Pascal HERVE au poste de 7<sup>ème</sup> vice-président,

## ARRETE

## ARTICLE 1

Monsieur Pascal HERVE est en charge du Pôle Urbanisme, Habitat, planification, transports et mobilités

Il a en charge des politiques mises en œuvre au sein du Pôle ; à ce titre il coordonne et anime les travaux réalisés au sein de la commission du Pôle Urbanisme, Habitat ainsi que les groupes de travail thématiques qui y sont associés.

## ARTICLE 2

Délégation de fonction est donnée à Monsieur Pascal HERVE, 7<sup>ème</sup> vice-président de Couesnon Marches de Bretagne.

Le périmètre de la délégation couvrira les fonctions relatives aux domaines suivants :

#### 1 - Urbanisme:

- Suivi des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, RLPi, AVAP...)
- Participation aux instances de travail sur les documents de planification, SCOT, SRADDET
- Travail de rapporteur des travaux et avis élaborés au sein des instances supra communautaires (SCoT, Pays, Département, Région...)

# 2 - Habitat:

En charge des politiques liées à l'habitat sur le territoire

Rapporte les travaux et avis élaborés au sein des instances supra communautaires (SCoT, Pays, Département, Région...)

Suivi du Programme Local de l'Habitat

Suivi des outils opérationnels et opérations mis en place par l'EPCI (OPAH, réhabilitations...)
Suivi administratif et financier de la programmation des opérations de réhabilitation du logement à vocation sociale.

134

Envoyé en préfecture le 09/09/2020

Reçu en préfecture le 09/09/2020

Affiché le

ID: 035-200070688-20200909-ARRETE\_2020\_132-AR

134

# 3 - Transports et mobilités

- En charge des politiques ou projets favorisant le développement des réseaux de transport et des modes de mobilité sur Couesnon Marches de Bretagne.
- Participe aux travaux de définition des enjeux du Transport et de la Mobilité au sein des instances de travail du SCOT et de la Région Bretagne, du Département.
- Rapporte les travaux et avis élaborés au sein des instances régionales, départementales et de l'échelle Pays SCOT se rapportant à ces politiques au sein des instances communautaires.
- Responsable de la définition de la politique « plan de mobilité rurale » pour Couesnon Marches de Bretagne.

# 4- Gestion locative logements

- Mise en location des logements
- Suivi des dossiers de recouvrement amiable ou contentieux des loyers

# ARTICLE 3

Il exercera sa délégation sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président de Couesnon Marches de Bretagne et pourra représenter le Président aux réunions relevant du périmètre de sa délégation.

## ARTICLE 4

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et une copie sera adressée à Madame la Trésorière de la communauté.

#### ARTICLE 5

La présente délégation est consentie pour la durée de mandat de Monsieur Pascal Hervé au poste de 7<sup>ème</sup> vice-président.

Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Notifié le :

Le Vice-président

Fait à Maen-Roch

Le 68 09 2020

Le Président